

Conseil municipal du 12 avril 2023

Compte-rendu sommaire

Le douze avril deux mil vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ORCEMONT, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur LECOURT Guy, Maire.

Présents : LECOURT Guy, MATHIEU Didier, BAUDESSON Hélène, BERNIER Didier, TATIN Nathalie, DRAPIER Valère, WALTER Marc, NOUGAYREDE Lina, DRAPIER Valère, WALTER Marc, ADAM Isabelle, GUILLAUME Agnès, TERRIER Christophe, PANTHOU Bertrand, DA SILVA Anne-Claire

Représentée : GARÇON Emilie (par PANTHOU Bertrand),

Absent : RAFFATIN Florian

Secrétaire de séance : DRAPIER Valère

Le Conseil municipal :

1. Approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 23/11/2022
2. A adopté, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 dressé par le Trésorier
3. A adopté, à l'unanimité, le maire ayant quitté la salle, le compte administratif 2022 comme suit

| | Dépenses | Recettes | |
|------------------------|--------------|----------------|-------------------------|
| Section fonctionnement | 673 951.03 € | 1 028 657.48 € | Excédent : 354 706.45 € |
| Section investissement | 112 488.60 € | 151 474.75 € | Excédent : 38 986.15 € |

4. A décidé, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit

Vu le résultat de la section fonctionnement pour 2022 : (excédent) 354 706.45 €

Vu le résultat de la section d'investissement pour 2022 : (excédent) 38 986.15 €

Vu les restes à réaliser en dépenses d'investissement 478 620.00 €

Vu les restes à réaliser en recettes d'investissement 284 700.00 €

Déficit 193 920.00 €

- Section investissement – 001 – Excédent d'investissement reporté : 38 986.15 €
- Section investissement – 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 154 933.85 €
- Section fonctionnement – 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 199 772.60 €

5. A adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2023 comme suit

| | Dépenses | Recettes |
|--------------------------|--------------|--------------|
| ▪ Section fonctionnement | 877 392.60 € | 877 392.60 € |
| ▪ Section investissement | 984 720.00 € | 984 720.00 € |

6. A décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2023 et comme suit

| TAXES | Taux 2023 |
|-------------------|------------------|
| Foncier bâti | 20.36 |
| Foncier non bâti | 52.69 |
| Taxe d'habitation | 10.22 |

7. A décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux œuvres et associations au titre de l'année 2023 comme suit :

| Œuvre ou association | Montant de la subvention |
|---|--------------------------|
| Coopérative scolaire | 650 € |
| COMAF (fête du village) | 2 000 € |
| COMAF | 260 € |
| ADMR SIAD | 230 € |
| CONFIANCE - CAT | 39 € |
| Prévention routière | 49 € |
| Restos du cœur | 73 € |
| Ligue contre le cancer | 73 € |
| Amicale des DGS et secrétaires de mairie – Sud Yvelines | 50 € |

8. A décidé, à l'unanimité, de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2023 pour l'opération « extension de la cantine scolaire et aménagement des abords ». Le coût des travaux est de 347 345 € HT.

L'opération sera financée de la façon suivante :

- Région 138 938 €
- Département 104 204 €
- DETR 34 700 €
- Autofinancement 69 503 €

9. A décidé, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de la bibliothèque pour l'année 2023

Adhésions annuelles

- Enfants de moins de 16 ans 5 €
- Adultes (plus de 16 ans) 10 €
- Famille (1 adulte et plus de 2 enfants) 20 €
- Pénalités de retard (selon règlement intérieur – après 3 rappels) 15 €
- Documents perdus ou détériorés Facturés aux prix de l'achat du neuf

10. A décidé, à l'unanimité, de reconduire l'organisation d'une vente des ouvrages éliminés des collections de la bibliothèque et fixé les prix de vente comme suit :

- 0.50 € pour les livres de poche ou les revues
- 1.00 € pour les livres grand format
- 2.00 € pour les beaux-livres
- 5.00 € pour les très beaux livres

11. Monsieur le Maire a rendu compte de ses décisions dans le cadre de ses délégations

- ✓ Signature d'une convention d'occupation de la parcelle sise voie communale n° 4 cadastrée ZA n°96 avec la société ATC (cession du bail Orange) pour une redevance annuelle de 8 000 €
- ✓ Rétrocession d'une concession funéraire pour un montant de 95 € 15

- ✓ Signature d'un contrat relatif à l'utilisation de la plateforme Mon Espace Famille avec la société JVS MAIRISTEM pour un montant annuel de 417.60 € TTC
12. Monsieur le Maire a rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) pour lesquelles de droit de préemption urbain (DPU) n'a pas été mis en œuvre
 13. Un bilan de travail de chaque commission a été dressé.
 14. Chaque délégué, représentant la commune dans les organismes intercommunaux, a rendu compte des réunions auxquelles il a participé.
 15. Questions diverses :
 - ✓ Implantation de l'aire de jeux pour les jeunes enfants
 - ✓ Elections sénatoriales fixées au 9 juin

Fin de la séance à 22 h 45